



Règlement concernant la mise à disposition des abonnements
Ciné-Seniors <<Regards 9>> pour le Cinéma Casino SA de Cossonay

1. Avoir atteint l'âge de la retraite et habiter Cossonay.
2. Un abonnement peut être mis à disposition d'une personne au plus une fois par saison (cas réservé : un abonnement non réservé le jour même de la représentation peut être délivré à une personne en ayant déjà obtenu un durant la même saison).
3. La réservation de l'abonnement peut se faire par téléphone, au guichet du greffe municipal ou encore par courriel (secretariat@cossonay.ch).
4. L'abonnement est mis à disposition au plus tôt le jeudi précédant la représentation (qui a toujours lieu le mardi après-midi) contre une caution (carte d'identité, permis de conduire ou à défaut CHF 20.--).
5. L'abonnement sera déposé au greffe au plus tard le mercredi matin suivant la représentation. La caution sera alors restituée à son propriétaire.